



5 CLES

PROTEGER SA FAMILLE

AVEC SERENITE

SOMMAIRE

Introduction	02
Clé 1 Les fondations : protéger sa maison et son foyer	03
Clé 2 Prévoir l'imprévisible : protéger les enfants et le couple	05
Clé 3 Anticiper l'avenir : préparer les études et les projets	08
Clé 4 Se projeter : préparer sa retraite et sa stabilité future	10
Clé 5 Transmettre : optimiser et protéger son héritage	12
Conclusion	

INTRODUCTION

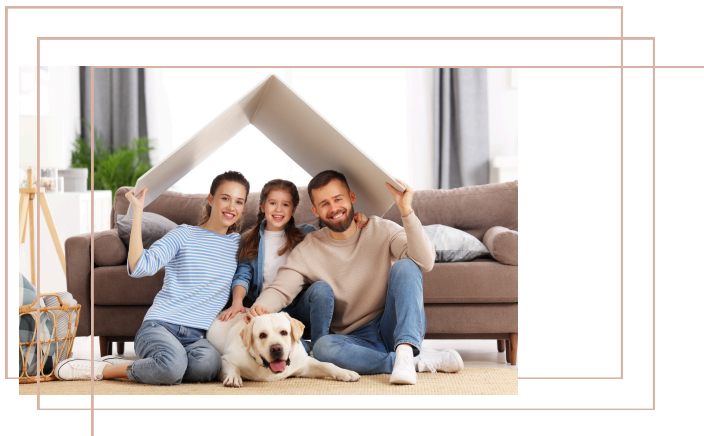
Protéger sa famille, c'est avant tout une histoire de prévoyance, d'amour et de transmission.

Trop souvent, on pense à l'assurance comme à une simple obligation. Pourtant, c'est bien plus que cela : c'est une stratégie de vie, un fil conducteur qui accompagne chaque étape — de l'installation d'un couple à la préparation de la retraite, en passant par la protection des enfants et la transmission du patrimoine.

Dans cet e-book, découvrez 5 clés essentielles pour avancer avec sérénité, quelle que soit votre étape de vie.

CLÉ 1

PROTEGER SA MAISON ET SON FOYER



Âge repère : 25–40 ans – L’installation et la construction du foyer

Acheter une maison, c’est souvent le rêve d’une vie — un symbole de réussite et de stabilité.

Mais derrière l’émotion et les clés qu’on tourne, se cachent des enjeux financiers majeurs : un emprunt sur 15 à 25 ans, des engagements forts, et souvent, une protection mal adaptée.

La maison n’est pas qu’un bien immobilier.

C’est le toit sous lequel votre famille se construit — et elle mérite une attention particulière, notamment sur le volet assurance de crédit.

Ce qu’il faut examiner de près dans une assurance de crédit

Une assurance emprunteur n’est pas un simple “formulaire obligatoire”.

C’est elle qui protège votre famille si un accident de vie survient.

Hors, beaucoup de particuliers ignorent les exclusions présentes dans leur contrat.

Voici quelques exemples fréquents :

- Sports ou activités à risque : certaines pratiques (ski hors-piste, équitation, plongée, sports mécaniques) peuvent être exclues d’emblée.
- Affections dorsales ou psychiques : lombalgies, burn-out ou dépression ne sont pas toujours reconnues comme des causes d’arrêt de travail indemnisables

Cela paraît anodin mais ces détails sont lourds de conséquences si tu tombes sur le mauvais interlocuteur.

La bonne nouvelle c'est que depuis 2022 la loi LEMOINE permet de changer d'assurance emprunteur à tout moment, sans pénalité si le nouveau contrat présente des garanties équivalentes...donc tu n'es pas tenu par l'assurance crédit de ta banque, tu peux faire une délégation d'assurance !

Ce qu'il faut retenir

- Le coût d'une couverture à 100 % sur chaque tête est légèrement supérieur à court terme, mais c'est un rempart total pour votre famille.
- En cas de drame, aucun crédit ne reste à rembourser.
- Vous protégez ainsi le foyer, le patrimoine et la stabilité des enfants.



Astuce Sérénité :

Le vrai luxe, ce n'est pas d'acheter une maison. C'est de savoir qu'elle restera toujours un refuge, pas un fardeau, quoi qu'il arrive

À retenir :

Un contrat moins cher n'est pas toujours le plus protecteur.

Mieux vaut comparer les conditions réelles d'indemnisation que le seul montant de la cotisation.

La mauvaise astuce que vous êtes encore trop nombreux à faire, l'assurance crédit à 50/50

L'assurance ne rembourse que la part de l'assuré décédé : 150 000 € sont effacés, mais 150 000 € restent à rembourser... seul(e).

Le conjoint survivant se retrouve avec :

- Une maison souvent trop coûteuse à entretenir seul(e)
- Un revenu divisé par deux
- Un crédit encore lourd
- Et parfois l'obligation de revendre le bien familial pour ne pas s'endetter davantage.

Si la personne survivante meure ensuite et qu'il y a toujours un crédit, seul 50% du crédit restant sera soldé, le reste sera dû par la héritiers.

CLÉ 2

PRÉVOIR L'IMPRÉVISIBLE : PROTÉGER LES ENFANTS ET LE COUPLE

Âge repère : 30–45 ans – La famille grandit

Quand la famille s'agrandit, la priorité devient la protection des proches. Une bonne couverture permet d'éviter qu'un événement de vie ne se transforme en déséquilibre durable.

- **Points essentiels :**

- Les contrats de prévoyance (décès, invalidité, rente éducation)
- L'assurance vie comme outil de protection et de transmission
- La désignation des bénéficiaires adaptée à votre situation familiale

Quand on parle de prévoyance, on pense souvent au décès.

Mais le risque d'invalidité est en réalité plus fréquent, plus coûteux et plus long à gérer.

- **Pourquoi c'est le risque le plus lourd financièrement**

Le décès, c'est une fois : le capital est versé, la situation se stabilise.

L'invalidité, elle, s'installe dans la durée : perte partielle ou totale de revenus, frais médicaux, réadaptation, impact sur la carrière, la vie de famille...reconversion ou non possible..

Et pourtant, beaucoup de contrats couvrent ce risque de manière partielle ou floue.

Comment l'invalidité est elle calculée ? Chaque contrat détermine son propre mode de calcul du taux d'invalidité.

Et c'est là que la différence entre un contrat "moyen" et un contrat "haut de gamme" devient cruciale.

1. Le barème médical (souvent utilisé par défaut)

Ce barème évalue l'atteinte fonctionnelle du corps, sans prendre en compte les conséquences professionnelles.

Exemple :

Si vous perdez la mobilité d'une main, le barème médical peut considérer une invalidité de 20 à 30 %.

Mais il ne regarde pas si votre métier nécessite l'usage de cette main.

Résultat :

Un chirurgien, un artisan ou un musicien pourrait être incapable d'exercer, mais ne pas être indemnisé à 100 %.

Le barème professionnel ou "spécifique à l'activité"

Ici, le calcul prend en compte l'impact de l'invalidité sur la profession exercée.

C'est une approche bien plus juste pour les métiers manuels ou techniques.

Exemple :

Un chirurgien qui perd la sensibilité de deux doigts pourrait être considéré comme 70 à 100 % invalide professionnellement, car il ne peut plus opérer, même si le barème médical lui attribuerait seulement 25 %. Ce type de barème est rare, mais il fait toute la différence

Ce qu'il faut vérifier dans un contrat de prévoyance

- Le type de barème utilisé : médical, professionnel, mixte ou fonctionnel.
- La prise en compte de la profession dans le calcul du taux d'invalidité.
- Le seuil d'indemnisation (souvent 33 %, 50 % ou 66 %).
- La forme d'indemnisation : rente mensuelle ou capital unique.
- Les conditions d'arrêt de l'activité (temporaire ou définitive).

Exemple concret :

Julien, chirurgien orthopédiste, développe un tremblement à la main droite à 42 ans.

Son contrat bancaire applique un barème médical : 25 % d'invalidité, aucune rente versée.

Un contrat professionnel adapté lui aurait reconnu 100 % d'invalidité pour inaptitude à exercer, avec une rente complète.

Résultat : perte de revenus durable, reconversion difficile, baisse du niveau de vie... alors qu'un contrat ajusté aurait pu tout changer

Focus : clause bénéficiaire

La clause bénéficiaire est souvent une ligne qu'on lit à la va-vite lors de la souscription d'un contrat d'assurance vie ou de prévoyance.

Et pourtant, c'est elle qui détermine qui recevra les capitaux en cas de décès.

C'est un document juridique à part entière, qui prime sur le testament et sur la succession classique.

Autrement dit : même si votre volonté a changé, si la clause n'a pas été mise à jour, c'est celle-ci qui s'applique.



C'est important parce qu'une clause figée dans le temps peut créer des injustices ou des drames familiaux.

Elle reflète la situation du moment où le contrat a été signé — pas celle d'aujourd'hui

Exemple

Monsieur L., 48 ans, avait souscrit une assurance vie il y a 15 ans.

À l'époque, il était marié à Claire et avait inscrit dans la clause :

“Mon épouse, à défaut mes enfants nés ou à naître.”

Quelques années plus tard, il a divorcé, s'est remarié et a eu un autre enfant.

Il n'a jamais pensé à modifier sa clause bénéficiaire.

À son décès, c'est son ex-femme qui a perçu 180 000 €, en toute légalité.

Sa nouvelle épouse et leur jeune fille n'ont rien reçu.

Le notaire n'a rien pu faire : la clause bénéficiaire du contrat d'assurance vie prime sur toute autre disposition.

Comment éviter ce type de situation

1. Relire sa clause bénéficiaire tous les 2 à 3 ans, ou à chaque changement familial.
2. Préciser les bénéficiaires clairement, par leur nom, prénom, date de naissance et lien de parenté.

3. Éviter les formules génériques (“mon conjoint”, “mes héritiers”) si la situation familiale est complexe.

4. Confier la rédaction à un professionnel (conseiller, notaire, ou expert patrimonial) pour qu'elle soit adaptée à vos souhaits et fiscalement optimisée

5. Vérifier la traçabilité : la clause doit être datée, signée et conservée avec le contrat (ou déposée chez le notaire si séparée).

Quelques erreurs classiques à éviter

- Ne pas mettre à jour après un divorce ou une séparation.
- Confondre conjoint et concubin : un concubin non mentionné ne touche rien sans désignation explicite.
- Penser que “le notaire s'en occupera” — il ne peut rien changer à une clause déjà signée.
- Oublier d'indiquer un bénéficiaire de second rang (“à défaut”) pour anticiper un décès ou un refus.

Astuce Sérénité :

Le meilleur cadeau que l'on puisse faire à ses enfants, c'est la tranquillité d'esprit de savoir qu'ils seront protégés quoi qu'il arrive.



ANTICIPER L'AVENIR : PRÉPARER LES ÉTUDES ET LES PROJETS

Âge repère : 40–55 ans – Le développement et les transitions

C'est le moment de préparer l'autonomie des enfants et de sécuriser les grands projets familiaux : études, acquisition immobilière, création d'entreprise, transmission de patrimoine.

Anticiper, c'est transformer les rêves de ses enfants en projets réalisables – sans se mettre en difficulté financière.

L'enjeu des études supérieures : un projet à long terme

Les études sont souvent le premier grand investissement parental.

Elles représentent non seulement un choix d'avenir, mais aussi un budget considérable.

💬 Beaucoup de familles découvrent le coût réel trop tard, et doivent financer dans l'urgence avec un prêt ou une

une épargne non prévue.

Exemple concret : le coût d'une école de commerce

Les frais moyens en 2025 sont d'environ :

- 15 000 € par an pour une école de commerce (hors logement et vie courante).
- Sur 3 ans, cela représente 45 000 € minimum, souvent 60 000 € à 70 000 € avec les frais annexes.

Comment préparer cette dépense sans stress ?

L'idée n'est pas d'avoir 60 000 € disponibles du jour au lendemain, mais de commencer tôt et de laisser le temps et les intérêts composés travailler pour vous.

Prenons un exemple simple

Hypothèse :

Objectif : 60 000 € à 18 ans (pour financer 3 années d'école de commerce)



- *Durée d'épargne : 18 ans*
- *Rendement moyen annuel : 2,5 % / an (net de frais et fiscalité, via assurance vie ou placement équilibré)*
- *Épargne mensuelle constante*

Résultat :

Pour atteindre cet objectif, il faut épargner environ :

225 € / mois pendant 18 ans à 2,5 % / an

= environ 60 000 € au terme

(Soit environ 7,5 € par jour, l'équivalent d'un café et d'un croissant !)

Les solutions d'épargne adaptées

- Assurance vie : placement souple, transmissible, performant dans la durée.
- Plan d'épargne éducation ou placement programmé : pour sécuriser progressivement le capital.
- Diversification raisonnée : un équilibre entre sécurité (fonds euros) et performance (unités de compte).



Le conseil du pro :

L'assurance vie permet aussi de transmettre les fonds en cas d'imprévu — c'est un double outil : épargne + protection.

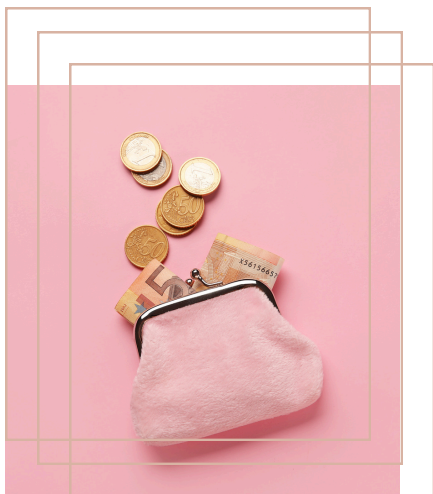
En résumé

Préparer les études, c'est préserver l'avenir de ses enfants sans sacrifier son équilibre financier.

Le vrai luxe n'est pas d'avoir les moyens le moment venu, c'est de les avoir préparés avec sérénité.

Astuce Sérénité :

Une famille sereine, c'est une famille qui avance avec des projets clairs, des priorités assumées et des moyens déjà prévus à l'avance.



CLÉ 4

SE PROJETER : PRÉPARER SA RETRAITE ET SA STABILITÉ FUTURE

Âge repère : 50–65 ans – La consolidation

La retraite ne s'improvise pas.

Elle se prépare longtemps à l'avance, et 50 ans est souvent le moment charnière :

celui où il faut consolider sérieusement ce qui a été mis en place... ou accélérer pour rattraper le temps perdu.

50 ans : l'heure du réalisme patrimonial

À cet âge, les grands postes financiers de la vie (crédit, études des enfants, investissements) sont souvent bien engagés.

Mais c'est aussi le moment où l'on doit se poser la question :

“Ai-je construit assez de revenus pour vivre demain comme aujourd'hui ?”

C'est une période cruciale pour :

- Optimiser ses placements et les rendre plus cohérents avec son âge,
- Sécuriser le capital accumulé,
- Et surtout, se projeter sur son futur niveau de vie.

Car si à 50 ans on ne fait rien, chaque année de retard coûte cher en effort d'épargne.

Le bon repère : investir 10 % de ses revenus nets, pour cela il faut déjà avoir commencé aux alentours des 35 ans

- Une personne gagnant 3 000 € nets/mois devrait viser 300 € d'épargne retraite mensuelle.
- Un couple gagnant 6 000 € à deux peut viser 600 € à 700 €, répartis entre PER, assurance vie et placements diversifiés.

En dessous de 5 %, on “maintient l'équilibre” en encore

À partir de 10 %, on construit sa liberté financière.

Au-delà de 15 %, on prépare activement sa transmission. 50 ans c'est l'âge pour rattraper le retard avec sérieux !

Exemple concret :

Isabelle, 52 ans, cadre supérieure, a commencé à épargner tardivement.

En investissant 1 000 €/mois sur 13 ans à 3 %, elle obtiendra environ 190 000 € à 65 ans.

Si elle avait commencé à 35 ans avec 500 €/mois, elle aurait eu près de 290 000 €.

Le temps est le premier facteur de performance.

À 50 ans, il n'est pas trop tard — mais c'est le moment où chaque année compte double.

Consolider, sécuriser, ajuster : telle est la clé pour une retraite paisible et choisie.

Et plus tôt on commence, plus l'effort est doux et la liberté réelle.

Astuce Sérénité :

Anticiper sa retraite, ce n'est pas se projeter dans la fin,

c'est construire sa liberté, son confort et sa dignité pour demain

CLÉ 5

TRANSMETTRE : OPTIMISER ET PROTÉGER SON PATRIMOINE

Âge repère : 60 ans et plus – La transmission et la sérénité du patrimoine

Protéger sa famille, c'est aussi penser à l'après, en toute lucidité.

Préparer sa succession n'est pas un sujet tabou — c'est un acte d'amour : celui de vouloir que les siens vivent l'avenir dans la paix et la simplicité.

Pourquoi anticiper ?

Parce qu'en matière de succession, le temps est un allié précieux.

Plus on agit tôt, plus on peut transmettre dans les meilleures conditions, en réduisant la fiscalité et en préservant l'harmonie familiale. Une succession bien préparée n'est pas une question d'argent, mais de volonté et d'organisation

Exemple concret : deux parcours, deux héritages
Profil de départ :

- Monsieur Martin, 80 ans, marié, deux enfants.
- Patrimoine total : 1,5 million d'euros, dont :
 - 1 000 000 € en immobilier,
 - 500 000 € en placements financiers (livrets, comptes titres, assurance vie).

Cas n°1 – Monsieur Martin n'a rien anticipé

- Il n'a fait aucune donation, ni utilisé les abattements disponibles.
- Ses enfants héritent directement à son décès.
- Le conjoint survivant bénéficie de sa part, mais la fiscalité s'applique intégralement sur le reste.

Conséquences :

- Abattement par enfant : 100 000 €
- Montant taxable par enfant : 650 000 €
- Droits de succession (barème moyen ~20 %) : environ 130 000 € de droits à payer par enfant
Soit 260 000 € d'impôts prélevés sur la succession.

Et souvent, cela conduit à vendre un bien pour payer les droits — une épreuve émotionnelle et financière pour les héritiers.



Cas n°2 – Monsieur Martin a préparé sa transmission

Dès ses 65 ans, il a :

- Réalisé deux donations de 100 000 € à chacun de ses enfants (abattement renouvelable tous les 15 ans).
- Placé 300 000 € sur des contrats d'assurance vie (hors succession, dans les limites de 152 500 € par bénéficiaire avant 70 ans).
- Mis en place un démembrement sur son bien locatif (usufruit / nue-propriété) pour transmettre sans fiscalité immédiate.

Résultat :

- Au moment du décès, le patrimoine taxable est fortement réduit :
 - Moins de 900 000 € taxables, au lieu de 1,5 million €.
- Droits de succession totaux : environ 70 000 € au lieu de 260 000 €.

Soit 190 000 € d'économies fiscales pour la famille.

Et surtout :

Le conjoint conserve son logement.

Les enfants reçoivent une partie du patrimoine de leur vivant (donc sans conflit).

Le patrimoine est réparti avec équité et sens.

Astuce Sérénité :

La transmission, ce n'est pas une affaire de chiffres, c'est une histoire de continuité et d'harmonie.

Anticiper, c'est s'assurer que ce qu'on a construit profite vraiment à ceux qu'on aime, sans conflit ni fiscalité excessive.



CONCLUSION

À chaque âge, la vie apporte son lot de joies, de responsabilités et de décisions. Ces cinq clés ne sont pas des obligations, mais des repères pour avancer avec lucidité et bienveillance.

Le véritable luxe, c'est la sérénité — celle de savoir que votre famille est protégée, aujourd'hui et demain.

Prochain pas

Envie d'un regard personnalisé sur votre situation ?

Réservez votre rendez-vous découverte gratuit pour faire le point sur vos protections et vos priorités sur notre BIO !